

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01534  
Numéro SIREN : 395 008 246  
Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/020710

# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

# Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

## Bilan - Actif

VISIATIV		31/12/2018			31/12/2017
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-183 504	260 491	348 290
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	235 112	-159 986	75 126	24 112
Avances, acomptes Immob. Incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Matériel transport	3	21 218	-17 771	3 447	7 605
Matériel bureau	3	660 417	-312 583	347 834	232 878
Installations générales, agencements	3	1 708 261	-477 077	1 231 184	1 016 643
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	73 686 919	-16 333 152	57 353 767	39 815 199
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	722 420		722 420	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	3	99 698		99 698	66 807
Autres immobilisations financières	3	3 827 587	-986 698	2 840 889	2 526 445
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>81 405 628</b>	<b>-18 470 772</b>	<b>62 934 856</b>	<b>44 497 978</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	304 241		304 241	462 278
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	4	2 687 324	-165 403	2 521 921	3 800 010
Autres créances	4	28 568 177	-3 607 482	24 960 695	12 354 112
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	5	21 645		21 645	21 645
Disponibilités	5	2 207 243		2 207 243	11 213 492
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	6	738 488		738 488	675 189
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>34 527 118</b>	<b>-3 772 885</b>	<b>30 754 234</b>	<b>28 526 726</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	800 549		800 549	256 081
Ecart de conversion actif		748		748	737
<b>Total Actif</b>		<b>116 661 303</b>	<b>-22 243 657</b>	<b>94 417 646</b>	<b>73 024 704</b>

## Bilan – Passif

<b>VISIATIV</b>			
Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	10	2 416 532	2 410 846
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	35 894 382	35 548 303
Réserves			
Réserve légale	10	241 085	210 949
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10		
Report à nouveau		8 292 718	6 882 862
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	10	<b>-1 722 973</b>	<b>1 439 992</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	11	140 255	57 578
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>45 261 998</b>	<b>46 550 529</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	12	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	11	21 645	21 645
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>21 645</b>	<b>21 645</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	12	20 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	21 258 159	15 729 017
Emprunts, dettes fin. divers	12	1 680 319	5 626 539
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		615 892	146 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 191 865	1 674 043
Dettes fiscales et sociales	13	2 284 115	2 312 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	1 027 982	750 000
Autres dettes	13	309 542	36 914
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	9	838 847	433 400
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>49 206 722</b>	<b>26 709 104</b>
Ecarts de conversion passif		20	243
<b>Total bilan</b>		<b>45 281 998</b>	<b>46 793 876</b>

## Compte de résultat

VISIATIV				
Compte de résultat en euros		Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises			11 940	0
Production vendue	15.1		16 339 913	13 745 284
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			<b>16 351 853</b>	<b>13 745 284</b>
Production immobilisée	15.2		0	76 430
Subventions d'exploitation	15.2		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		745 267	258 261
Autres produits	15.2 / 15.3		1 625 964	1 489 174
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>18 723 084</b>	<b>15 569 149</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Autres achats et charges externes	15.4		9 269 836	7 194 225
Impôts, taxes et versements assimilés			581 689	528 141
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		6 032 990	5 260 563
Charges sociales	15.4		2 643 044	2 314 698
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		425 170	245 619
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		114 686	42 979
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 998	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		0	21 645
Autres charges			57 137	26 071
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>19 133 550</b>	<b>15 633 940</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(410 466)</b>	<b>(64 791)</b>
Produits financiers	16		7 606 346	4 501 031
Charges financières	16		11 175 760	4 838 723
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(3 569 414)</b>	<b>(337 692)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(3 979 881)</b>	<b>(402 483)</b>
Produits exceptionnels	17		599 569	514 082
Charges exceptionnelles	17		798 783	460 381
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(199 215)</b>	<b>53 701</b>
Impôts sur les bénéfices	22		(2 456 122)	(1 788 774)
<b>CHIFFRE D'EXPLOITATION NET D'IMPOTS</b>			<b>(6 735 213)</b>	<b>(6 113 556)</b>

# **ANNEXE**

# Annexe des comptes annuels

---

*(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)*

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs .....</b>	<b>7</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018 .....	8
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018 .....	9
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables .....</b>	<b>9</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes .....	9
2.2 Immobilisations incorporelles .....	10
2.3 Immobilisations corporelles.....	10
2.4 Immobilisations financières.....	10
2.5 Créances .....	11
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie .....	11
2.7 Opérations en devises étrangères.....	11
2.8 Provisions pour risques et charges .....	11
2.9 Indemnités de départs à la retraite.....	11
2.10 Contrat de liquidité.....	12
2.11 Subventions publiques à recevoir .....	12
2.12 Emprunts.....	12
2.13 Chiffres d'affaires .....	12
2.14 Frais de logiciels R&D.....	13
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	13

<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières .....</b>	<b>13</b>
<b>Note 4 : Créances .....</b>	<b>16</b>
4.1 Créances clients.....	16
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance.....	16
<b>Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....</b>	<b>18</b>
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond.....	19
<b>Note 6 : Charges constatées d'avance .....</b>	<b>19</b>
<b>Note 7 : Charges à étaler .....</b>	<b>19</b>
<b>Note 8 : Produits à recevoir .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 9 : Produits constatés d'avance .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 10 : Capitaux propres .....</b>	<b>20</b>
Note 10.1 Variations des capitaux propres.....	20
Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions .....	21
Note 10.3 Distribution de dividendes.....	21
Note 10.4 Augmentation de capital.....	21
<b>Note 11 : Provisions.....</b>	<b>22</b>
Note 11.1 Provisions pour risques et charges.....	22
Note 11.2 Provisions pour dépréciations .....	22
Note 11.3 Provisions réglementées .....	22
<b>Note 12 : Dettes financières.....</b>	<b>22</b>
Note 12.1 Restructuration de la dette financière .....	22
Note 12.2 Emprunt obligataire.....	24
Note 12.3 Dettes financières.....	25
Note 12.4 Dettes diverses .....	25
<b>Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture .....</b>	<b>26</b>
<b>Note 14 : Détail des charges à payer .....</b>	<b>26</b>
<b>Note 15 : Résultat d'exploitation.....</b>	<b>27</b>
Note 15.1 Chiffre d'affaires.....	27
Note 15.2 Autres produits d'exploitation.....	27
Note 15.3 Crédit d'impôt recherche.....	28
Note 15.4 Charges d'exploitation.....	28
Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi.....	29

<b>Note 16 : Produits et charges financiers .....</b>	<b>29</b>
<b>Note 17 : Produits et charges exceptionnels.....</b>	<b>30</b>
<b>Note 18 : Parties liées.....</b>	<b>30</b>
<b>Note 19 : Effectifs.....</b>	<b>31</b>
<b>Note 20 : Engagements donnés.....</b>	<b>31</b>
<i>Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite .....</i>	<i>31</i>
<i>Note 20.2 Avals et cautions .....</i>	<i>32</i>
<i>Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles .....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.6 Covenants bancaires.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.7 Baux commerciaux.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires.....</i>	<i>35</i>
<b>Note 21 : Engagements reçus .....</b>	<b>36</b>
<i>Note 21.1 Abandons de créances accordés.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires .....</i>	<i>40</i>
<b>Note 22 : Intégration fiscale .....</b>	<b>41</b>
<b>Note 23 : Tableau des filiales et participations.....</b>	<b>41</b>
<b>Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes.....</b>	<b>42</b>

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 31 mai 2018. Les comptes clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés le 15 mars 2019 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

#### **Adresse du siège social :**

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

**Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246**

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

#### **Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris**

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

## 1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018

### Evolution des participations sur l'exercice 2018

- Prise de contrôle à hauteur de 70,57 % dans le capital social de la société TIMELAB en février 2018.
- Prise d'intérêt directe à hauteur de 15,78 % dans le capital social de la société ABGI GROUP en mars 2018.
- Augmentation en mars 2018 du pourcentage de détention dans le capital de AIMCP, passant de 19.96 % à 100 %.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société RETAIL VR à hauteur de 5 % en mars 2018.
- Prise de contrôle dans le capital de la société VISIATIV CONSEILS à hauteur de 60.05 % en mars 2018.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société TALENT 4 à hauteur de 42,31 % en avril 2018.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13 % en mai 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 100 % dans le capital social de la société INNOVA SYSTEMS en juillet 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 80 % dans le capital social de la société AUDROS en juillet 2018.
- Augmentation en juillet 2018 du montant de la participation dans le capital de VISIATIV AFRICA par souscription d'actions nouvelles, maintenant le pourcentage de détention à 100 %.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société QOLID à hauteur de 30 % en novembre 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 82.50 % dans le capital social de la société DIMENSIONS GROUP BV en Décembre 2018.
- Liquidation de la société LYNKOA en décembre 2018. L'opération s'est traduite par une charge exceptionnelle nette de 102 K€.

### Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit

préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €. Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

### **Fusions**

En date du 15 octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit financier pour un montant de 65 307 euros.

### **Autres évènements marquants de l'exercice 2018**

Emission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 20 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,5 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

## **1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018**

Aucun évènement significatif n'est à signaler depuis la clôture des comptes 2018.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 et modifié par le règlement ANC2017-01 du 04/11/2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 4 ans – Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

## 2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

## **2.5 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie**

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

## **2.7 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.8 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## **2.9 Indemnités de départs à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

## 2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 374 actions pour une valeur de 62 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à - 171 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 86 K€.

## 2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## 2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

## **2.14 Frais de logiciels R&D**

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

## **2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## **Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	591 925	87 182		679 107
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>591 925</b>	<b>87 182</b>	<b>0</b>	<b>679 107</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 300 189	408 073		1 708 261
Matériel de transport	21 218			21 218
Matériel de bureau, informatique, mobilier	441 003	219 415		660 417
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 762 410</b>	<b>627 488</b>	<b>0</b>	<b>2 389 896</b>
Autres participations	48 744 758	25 707 936	765 775	73 686 919
Autres titres immobilisés	460 000	262 420		722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	924 499	332 892	302 188	955 203
Autres immobilisations financières	1 668 754	1 569 759	266 429	2 972 083
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>51 798 011</b>	<b>27 873 007</b>	<b>1 334 392</b>	<b>78 336 624</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 152 346</b>	<b>28 587 677</b>	<b>1 334 392</b>	<b>81 405 628</b>

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée principalement aux acquisitions des titres de sociétés DIMENSIONS GROUP BV, ABGI GROUPE, VISIATIV CONSEILS, AUDROS, INNOVA SYSTEMS, qui représentent à elles-seule 93 % du coût total des acquisitions réalisées au cours du présent exercice.

La diminution du poste « Autres participations » est liée aux événements suivants, constatés au cours de l'exercice :

Transfert des titres de l'autre poste "Immobilisations"	31/12/2018
Titres GLOBWL	250 K€
Titres SYMEO	6 K€
Titres STATSH	2 K€
<b>TOTAL</b>	<b>257 K€</b>

Annulation des titres de sociétés consolidées ou titrisées	31/12/2018
Titres LYNKOA	416 K€
Titres SYMLINX	93 K€
<b>TOTAL</b>	<b>508 K€</b>

<b>TOTAL des diminutions du poste "Autres participations"</b>	<b>765 K€</b>
---	---------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (71 697 K€), d'autres titres immobilisés (263 K€), d'emprunts obligataires (460 K€), des dépôts et cautionnements (770 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (100 K€) et d'actions propres (2 972 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 86 K€ au 31 décembre 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	219 523	123 967		343 491	335 617
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>219 523</b>	<b>123 967</b>	<b>0</b>	<b>343 491</b>	<b>335 617</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	283 546	193 531		477 077	1 231 184
Matériel de transport	13 613	4 158		17 771	3 447
Matériel de bureau, informatique, mobilier	208 125	104 458		312 583	347 834
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>341 814</b>	<b>302 147</b>	<b>0</b>	<b>807 431</b>	<b>1 582 465</b>
Autres participations	8 929 560	7 403 592		16 333 152	57 353 767
Autres titres immobilisés	0			0	722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	955 203
Autres immobilisations financières	0	986 698		986 698	1 985 385
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>8 929 560</b>	<b>8 390 290</b>	<b>0</b>	<b>17 319 850</b>	<b>61 016 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 490 897</b>	<b>8 816 404</b>	<b>0</b>	<b>18 470 772</b>	<b>62 934 856</b>

#### Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (Financières, etc. autres)	31/12/2018			
	Montants en euros	Dotations	Reprises	Montants en euros
Titres VISIATIV SOFTWARE	7 206 441	3 377 614		10 584 055
Titres VISIATIV SOLUTIONS	1 432 443	717 557		2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	46 839	1 037 033		1 083 872
Titres KALISTA	243 837	14 306		258 143
Titres AIMCP		434 145		434 145
Titres SPREADING APPS		969 701		969 701
Titres NUMVISION		453 237		453 237
Titres STRATEGEEEX		400 000		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 929 560</b>	<b>7 403 593</b>	<b>0</b>	<b>16 333 153</b>

#### Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

## **Note 4 : Créances**

### **4.1 Créances clients**

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Clients et comptes rattachés	2 687 324	3 956 415
Dépréciation des clients et comptes rattachés	165 403	156 405
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>2 521 921</b>	<b>3 800 010</b>

### **4.2 Détails des créances et ventilation par échéance**

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Prêts	99 698		99 698
Autres immobilisations financières	3 827 587		3 827 587
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>3 927 285</b>	<b>0</b>	<b>3 927 285</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients	2 687 324	2 487 909	199 415
Personnel et comptes rattachés	69	69	
Etat - Crédit Impôt	5 182 634	757 242	4 425 392
Taxe sur la valeur ajoutée	276 847	276 847	
Divers	0	0	
Groupe et associés	23 101 083	22 909 624	191 459
Débiteurs divers	7 613	7 613	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>31 255 570</b>	<b>26 439 304</b>	<b>4 816 266</b>
Charges constatées d'avance	738 488	738 488	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	800 549	145 011	655 538
<b>Total général</b>	<b>36 721 892</b>	<b>27 322 803</b>	<b>9 399 089</b>

### Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 5 182 634 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Crédit d'impôt Compensative Impôt (CICI)	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Total des crédits d'impôts
2015	481 243	275 999		757 242
2016	1 017 292	400 345		1 417 637
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	502 836	8 730	1 352 623
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 308</b>	<b>1 743 596</b>	<b>8 730</b>	<b>5 182 634</b>

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

### Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2018	Provision pour dépréciation au 31/12/2017	Création	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2018	Créance nette
LINKSOFT	720 000					720 000
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
TIMELAB	284 235					284 235
SOLO SOLUTION AUTONOME	539 107					539 107
SOLO SERVICES	1 774					1 774
VISIATIV HOSTING	287 530					287 530
VISIATIV SOLUTIONS	1 764 331	2 444 825		680 494	1 764 331	0
AIM CP	1 198 000		1 198 000		1 198 000	0
VISIATIV CONSEIL	5 037 520					5 037 520
VISIATIV SOFTWARE	9 206 912					9 206 912
VALLA	989 708					989 708
VISIATIV 3D PRINTING	400 000					400 000
ABGI GROUP	720 000					720 000
SPREADING APPS	137 657					137 657
NUMVISION	454 500		453 692		453 692	808
TALENT 4	300 000					300 000
VISIATIV AFRICA	191 459	898 492	191 459	898 492	191 459	0
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV MAROC	253 433					253 433
INTERETS COURUS	267 688					267 688
<b>TOTAL</b>	<b>23 101 088</b>	<b>3 343 317</b>	<b>1 843 151</b>	<b>1 578 986</b>	<b>3 607 482</b>	<b>19 493 602</b>

## Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### 5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur d'usage	Valeur réelle	Valeur comptable	Valeur réelle
SICAV Monétaire				
Actions propres	21 645	20 592	21 645	59 232
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	2 105 518		11 086 875	
Instruments financiers de couverture	101 725		126 617	
Concours bancaires courants	(11 807)		(6 770)	
<b>TOTAL</b>	<b>2 217 081</b>		<b>11 228 367</b>	

## 5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Type d'opération	Montant nominal (M€)	Taux de couverture	Prêteur	Date de début	Date de fin	Montant nominal (M€)	Taux de couverture	Encours de couverture (M€)			
								31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Prêt de Refinancement	4 428 571	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>4 428 571</b>					<b>6 200 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 200 000</b>
Capex Linéaire	7 170 084	0,50%	Groupe VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	45%		3 200 000		
Capex Infinie	8 200 000	1,00%	Groupe VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	39%	3 200 000			
<b>Total des tirages Capex</b>	<b>15 370 084</b>					<b>6 400 000</b>	<b>42%</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 738 488 euros.

## Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 un montant de 659 154 euros a été inscrit en charges à étaler. Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2018, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 114 686 euros.

Au 31/12/2018, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	145 011	145 011	145 011	145 011	143 030	61 979	15 495	800 549

## Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur des comptes rattachés	31/12/2018
Factures à établir axemble	787 361
Factures à établir axemble suisse	58 207
Factures à établir clients hors groupe	149 322
<b>TOTAL</b>	<b>994 890</b>

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2018
Intérêts des comptes courants à recevoir	267 688
Avoirs non parvenus hors groupe	7 200
<b>TOTAL</b>	<b>274 888</b>

## Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 838 847 euros.

## Note 10 : Capitaux propres

### Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital						
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Montant en euros							
Au 31 décembre 2017	4 018 077	2 410 245	355 182 03	7 058 610	1 439 992	57 573	46 550 529
Affectation du résultat 2017				1 439 992	(1 439 992)		0
Résultat net 2018					(1 722 973)		(1 722 973)
Emission d'actions	9 476	5 686	346 079				351 765
Amortissement dérogatoire						82 677	82 677
Au 31 décembre 2018	4 027 553	2 416 532	355 438 03	8 633 602	(1 722 973)	140 255	45 261 099

## Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 416 532 €. Il est divisé en 4 027 553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en euros)	2 416 532	2 410 846
Nombre d'actions	4 027 553	4 018 077
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

### Actions de préférences ADP2012-1

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 étaient :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

## Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

## Note 10.4 Augmentation de capital

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 13 535,20 euros.

## **Note 11 : Provisions**

### **Note 11.1 Provisions pour risques et charges**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provision pour attribution d'actions gratuites	21 645			21 645
<b>TOTAL</b>	<b>21 645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 645</b>

Une provision pour attribution d'actions gratuites est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2018 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

### **Note 11.2 Provisions pour dépréciations**

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	156 405	8 998	0	165 403
Provisions sur comptes financiers	3 343 317	1 843 151	1 578 986	3 607 482
<b>TOTAL</b>	<b>3 499 722</b>	<b>1 852 149</b>	<b>1 578 986</b>	<b>3 772 885</b>

### **Note 11.3 Provisions réglementées**

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	57 578	82 677	0	140 255
<b>TOTAL</b>	<b>57 578</b>	<b>82 677</b>	<b>0</b>	<b>140 255</b>

## **Note 12 : Dettes financières**

### **Note 12.1 Restructuration de la dette financière**

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV :	3 350 000 euros
- VSSB :	1 200 000 euros
- VISIATIV HOSTING :	1 650 000 euros

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 392 857 euros
- VSSB :	857 143 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 178 571 euros</u>
Total de la dette :	4 428 571 euros

A la date du 31 décembre 2018, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 14 970 083 euros au 31/12/2018. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500	595 833	4 799 667
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500		434 083	2 170 417
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>1 029 916</b>	<b>6 970 084</b>

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500		5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500			2 604 500
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>

CAPEX 1 - Total	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	7 150 000	3 641 000	595 833	10 195 167
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	5 209 000	0	434 083	4 774 917
<b>TOTAL</b>	<b>12 359 000</b>	<b>3 641 000</b>	<b>1 029 916</b>	<b>14 970 084</b>

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 400.000 euros. Le capital restant dû s'élève à 400 000 euros au 31 décembre 2018. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

CAPEX 2 - Total	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		400 000		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>

## Note 12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

## Note 12.3 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>15 729 017</b>	<b>5 626 539</b>	<b>0</b>	<b>21 355 556</b>
(+) Encaissement	27 895 636	90 381		27 986 017
(-) Remboursement	-2 366 494	-4 036 601		-6 403 095
(+/-) Autres mouvements				0
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>41 258 160</b>	<b>1 680 319</b>	<b>0</b>	<b>42 938 479</b>
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>3 098 642</i>	<i>1 680 319</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>16 959 518</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>21 200 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libelle	Montant en euros	Type de taux	Taux	Date de début	Date de fin	Payable en	Recevable en	Montant
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025	0	0	20 000 000
EMPRUNT BPI SG 2 500 K€	2 500 000	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/12/2018	0	1 500 000	1 000 000
EMPRUNT VIS BPI SG 1500€ INNO	1 500 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	225 000	1 200 000	75 000
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	1 050 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	750 000	0
EMPRUNT VISIATIV SG	2 392 857	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 914 285	0
EMPRUNT VISIATIV OSEOCIC 850K€	170 000	Fixe	4,31%	28/12/2012	31/12/2019	170 000	0	0
EMPRUNT VISIATIV SG 6400K€	4 999 667	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	999 934	3 999 733	0
EMPRUNT VISIATIV BPI 2500K€	2 500 000	Fixe	1,83%	28/02/2017	28/02/2024	375 000	2 000 000	125 000
EMPRUNT VISIATIV SG 750K€	5 595 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	5 595 500	0
INT COURUS SUR EMPRUNTS	538 329					538 329	0	0
INTERETS COURUS A PAYER ET VIRT INTERN	11 807					11 807	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>41 258 160</b>					<b>3 098 642</b>	<b>16 959 518</b>	<b>21 200 000</b>

## Note 12.4 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courants intragroupe pour un montant de 1 680 K€, dont :

- 1 573 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 24 K€ pour la société NC2
- 14 K€ pour la société KALISTA
- 52 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe

- 17 K€ de dettes diverses

### **Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture**

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2013			
	Montant Brut	À l'échéance	De 1 à 3 ans	À plus de 3 ans
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 191 865	1 191 865		
Personnel et comptes rattachés	928 688	928 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	817 614	817 614		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	537 814	537 814		
Fournisseurs d'immobilisations	1 027 982	597 752	430 230	
Produits constatés d'avances	838 847	838 847		
Autres dettes	309 542	309 542		
<b>TOTAL</b>	<b>5 652 352</b>	<b>5 222 122</b>	<b>430 230</b>	<b>0</b>

### **Note 14 : Détail des charges à payer**

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2013
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs - Factures non parvenues	626 962
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>626 962</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Personnel - Frais de déplacements à payer	5 011
Personnel - Provision congés payés	368 367
Personnel - Commissions à payer	334 198
Personnel - Primes à payer	221 112
Charges sociales - Congés payés	162 384
Charges sociales à payer	283 191
Etat - Charges à payer	264 039
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 638 302</b>
Intérêts courus sur emprunts	538 329
Intérêts courus à payer	11 438
Intérêts courus sur dettes diverses	52 326
Autres dettes	24 000
<b>Total autres dettes</b>	<b>626 093</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 891 357</b>

## Note 15 : Résultat d'exploitation

### Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	11 940	
Produits des activités annexes	16 339 913	13 745 284
<b>TOTAL</b>	<b>16 351 853</b>	<b>13 745 284</b>

### Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Production immobilisée	0	76 430
Suvention d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	745 267	258 261
Autres produits divers	1 625 964	1 489 174
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 231</b>	<b>1 823 865</b>

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Redevances de marques	1 594 552	1 443 126
Autres produits divers gestion	6 527	2 373
Crédit d'impôt recherche	24 885	43 675
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 964</b>	<b>1 489 174</b>

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Reprise provision clients		
Avantages en nature alloués aux salariés	76 437	78 291
Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunts à étaler		
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	668 830	179 970
<b>TOTAL</b>	<b>745 267</b>	<b>258 261</b>

(a) dont 657 K€ de charges à répartir sur plusieurs exercices

### Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 24 885 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

### Note 15.4 Charges d'exploitation

#### Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

<b>CHARGES EXTERNES (Montants en euros)</b>	<b>30/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Sous-traitance, études et recherches	574 845	487 059
Rémunérations Interm. Honoraires	1 114 530	558 009
Honoraires propriété intellectuelle	0	0
Déplacements, Missions et Réceptions	527 446	523 179
Primes d'assurances	196 225	164 389
Locations immobilières	2 967 581	2 495 835
Frais postaux et télécommunications	144 211	138 051
Publicité, Relations extérieures	2 225 292	1 951 384
Entretien et réparation	530 387	333 195
Services bancaires	621 052	140 992
Prestations groupe		0
Autres charges	368 267	402 133
<b>TOTAL</b>	<b>9 269 836</b>	<b>7 194 225</b>

#### Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

<b>FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)</b>	<b>30/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Salaires	6 032 990	5 260 563
Charges sociales	2 643 044	2 314 698
<b>TOTAL</b>	<b>8 676 034</b>	<b>7 575 261</b>

## Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 80 730 € pour la société VISIATIV (hors régularisation du montant du CICE de l'exercice 2017 qui avait fait l'objet d'un excédent de provision pour un montant de 2 864 €, et qui vient donc s'imputer sur le produit de CICE du présent exercice).

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

## Note 16 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Gains de change	477	7 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	26 500	136 754
Produits financiers de participations	5 987 780	4 197 209
Autres intérêts et produits assimilés	12 603	0
Reprises sur provisions	1 578 986	159 435
<b>TOTAL</b>	<b>7 606 346</b>	<b>4 501 031</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	10 233 442	4 444 686
Charges d'intérêts	917 426	380 554
Autres charges financières	24 892	13 483
<b>TOTAL</b>	<b>11 175 760</b>	<b>4 838 723</b>

## Note 17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Produits de cession des éléments de l'actif	0	20 080
Autres produits exceptionnels (a)	599 569	494 002
<b>TOTAL</b>	<b>599 569</b>	<b>514 082</b>

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 211 K€
- Boni de fusion : 65 K€
- Boni de liquidation Lynkoa : 314 K€

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	415 571	29 287
Dotations exceptionnelles aux amortissements	82 677	45 532
Autres charges exceptionnelles (a)	300 536	385 562
<b>TOTAL</b>	<b>798 783</b>	<b>460 381</b>

(a) Dont :

- Mali sur rachats d'actions propres : 255 K€

## Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	<b>Intégration globale</b>	<b>autres parties liées</b>
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	16 851 098	63 262
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	434 886	49 920
Dividendes	5 714 815	
Créances rattachées à des participations	22 595 892	875 420
Dettes rattachées à des participations	1 832 801	

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

### Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants, en euros	30/09/2018	30/09/2017
Rémunération fixe annuelle	455 338	455 278
Rémunération variable	109 200	130 000
Jetons de présence	0	65 666
Avantages en nature Véhicule	14 971	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 758	11 609
<b>TOTAL</b>	<b>591 267</b>	<b>677 524</b>

## Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	60	55
Non Cadres	34	29
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>84</b>

## Note 20 : Engagements donnés

### Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cédex	Non cédex	Cédex	Non cédex
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	1,53%		1,41%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		2,00%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

### Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	336 447	326 791

### Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 56 250 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 857 143 euros.

3 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d’un montant initial de 1 650 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s’élève à 1 178 571 euros.

4 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d’un montant initial de 5 209 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s’élève à 4 774 917 euros.

### **Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles**

L’emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

### **Note 20.4 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de la variation de l’EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l’EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d’un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d’une dette de fournisseur d’immobilisation.

### **Note 20.5 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de l’EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données

prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

## Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ratio de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 2,00

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :  
**Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :  
**Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé**

## Note 20.7 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situe 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

### Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Banques commerciales	Engagements jusqu'à la prochaine période intermédiaire	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 156 106	802 126

## Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	69 885	31 579
Matériel informatique	228 875	563 944
<b>Total de l'engagement</b>	<b>298 760</b>	<b>595 523</b>

## Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps, Numvision et Audros bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	VSSB	Visiativ Hosting	Spreading Apps	Numvision	Audros
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2027	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions  - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise	Du 1er janvier 2028 au 30 juin 2028	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 31 mars 2022 au 31 Mars 2023	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022

Pour la société VSSB, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour Iporta,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société VISIATIV HOSTING, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1,1 M€ pour NC2,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société SPREADING APPS, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6 M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société NUMVISION, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3 M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société AUDROS, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

## **Note 21 : Engagements reçus**

### **Note 21.1 Abandons de créances accordés**

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2018
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	826 843
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
<b>Totaux</b>					<b>5 872 166</b>

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

**A -** Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ont été satisfaites par la société FEALINX sur la base de ses comptes clos le 31/12/2017. Un produit exceptionnel de 8 750 € est constaté au 31/12/2018 afin de constater la reconstitution de la créance.

**B -** La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

**C** - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

**D** - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

## **Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs**

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

5 - Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

6 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

7 - Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

### **Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires**

La société VISIATIV, ainsi que la société VISIATIV CONSEILS sont bénéficiaires d'une promesse de vente portant sur l'intégralité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société ABGI GROUP dans les conditions définies ci-dessous :

- A tout moment sur une période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021,
- A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants :
  - o Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés,
  - o En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire,
  - o En cas de violation du pacte d'associé.

## Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2018, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES,
- KALISTA.

## Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS	% de détention	Capital social au 31/12/2018 (K€)	Réserves et Report à nouveau au 31/12/2018 (K€)	Chiffre d'affaires au 31/12/2018 (K€)	Résultat au 31/12/2018 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 183	74 094	4 433	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-7 752	8 639	-1 859	14 691	2 079
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18 000	525 635	250 000	1 145 435	7 669	7 669
ABGI GROUP	15,78%	12 177	58	0	2 851	2 653	2 653
STRATEGEEEX (données 31/12/2017)	19,05%	148	-208	399	150	400	0
VSSB	50,98%	1 275	-33	0	-11	650	650
VISIATIV HOSTING	76,00%	1 500	180	0	231	1 141	1 141
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	358	4 272	849	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA	100,00%	9	7	1 504	-523	1 084	0
NUMVISION	60,03%	88	-130	435	-143	453	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-4 084	25 310	-827	2 150	0
SPREADING APPS	66,51%	23	-10	1 744	-276	1 615	645
AIMCP	100,00%	506	-313	0	-908	684	250
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	401	0	1 055	-483	201	201
FEALINX (données 31/12/2017)	14,37%	152	1 819	7 849	18	195	195
LINKSOFT (données 31/12/2017)	28,89%	270	-348	181	-266	312	312
VISIATIV CONSEILS	60,05%	5 805	454	0	-97	3 940	3 940
AUDROS	80,00%	175 000	1 282	3 296	401	2 039	2 039
QOLID (aucun exercice clos)	30,00%	150	-	-	-	45	45
VISIATIV SUISSE	100,00%	89	-18	1 564	-74	83	83
KALISTA	100,00%	305	-184	1 106	-135	828	570
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2017)	10,26%	780	-564	339	-131	80	80
TIMELAB	70,57%	14	120	179	-82	337	337
TALENT4 (aucun exercice clos)	42,31%	52	-	-	-	22	22
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	118	7 364	1 273	7 065	7 065
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	0	130	-38	1	1
VISIATIV MAROC	100,00%	27	119	1 295	-20	27	27

(1) clôture du premier exercice le 31/12/2018

**Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2018			
	Gabinet Deloitte		Gabinet Arvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	36 500	67%	36 500	82%
Services autres que la certification	18 000	33%	8 000	18%
<b>Total des honoraires</b>	<b>54 500</b>	<b>100%</b>	<b>44 500</b>	<b>100%</b>

# **VISIATIV**

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**AVVENS AUDIT**  
Immeuble Le Saphir  
14 quai du Commerce  
69009 LYON

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

# **VISIATIV**

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Immobilisations financières :*

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique. Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

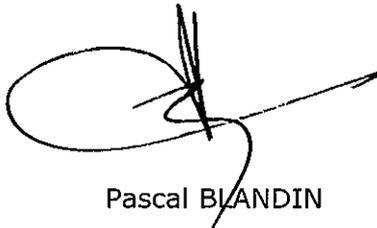
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 avril 2019

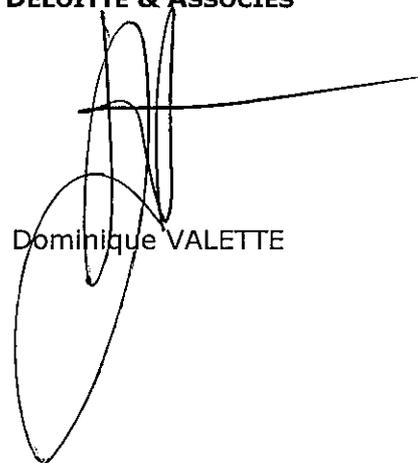
Les commissaires aux comptes

**AVVENS AUDIT**



Pascal BLANDIN

**DELOITTE & ASSOCIES**



Dominique VALETTE

# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

# Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

## Bilan - Actif

VISIATIV		31/12/2018			31/12/2017
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-183 504	260 491	348 290
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	235 112	-159 986	75 126	24 112
Avances, acomptes Immob. Incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Matériel transport	3	21 218	-17 771	3 447	7 605
Matériel bureau	3	660 417	-312 583	347 834	232 878
Installations générales, agencements	3	1 708 261	-477 077	1 231 184	1 016 643
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	73 686 919	-16 333 152	57 353 767	39 815 199
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	722 420		722 420	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	3	99 698		99 698	66 807
Autres immobilisations financières	3	3 827 587	-986 698	2 840 889	2 526 445
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>81 405 628</b>	<b>-18 470 772</b>	<b>62 934 856</b>	<b>44 497 978</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	304 241		304 241	462 278
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	4	2 687 324	-165 403	2 521 921	3 800 010
Autres créances	4	28 568 177	-3 607 482	24 960 695	12 354 112
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	5	21 645		21 645	21 645
Disponibilités	5	2 207 243		2 207 243	11 213 492
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	6	738 488		738 488	675 189
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>34 527 118</b>	<b>-3 772 885</b>	<b>30 754 234</b>	<b>28 526 726</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	800 549		800 549	256 081
Ecart de conversion actif		748		748	737
<b>Total Actif</b>		<b>116 661 304</b>	<b>-22 243 657</b>	<b>94 417 647</b>	<b>73 024 704</b>

## Bilan – Passif

<b>VISIATIV</b>			
Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	10	2 416 532	2 410 846
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	35 894 382	35 548 303
Réserves			
Réserve légale	10	241 085	210 949
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10		
Report à nouveau		8 292 718	6 882 862
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	10	-1 722 973	1 439 992
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	11	140 255	57 578
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>45 261 998</b>	<b>46 550 529</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	12	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	11	21 645	21 645
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>21 645</b>	<b>21 645</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	12	20 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	21 258 159	15 729 017
Emprunts, dettes fin. divers	12	1 680 319	5 626 539
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		615 892	146 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 191 865	1 674 043
Dettes fiscales et sociales	13	2 284 115	2 312 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	1 027 982	750 000
Autres dettes	13	309 542	36 914
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	9	838 847	433 400
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>49 206 722</b>	<b>26 709 104</b>
Ecarts de conversion passif		20	243
<b>Total bilan</b>		<b>45 281 998</b>	<b>46 793 876</b>

## Compte de résultat

<b>VISIATIV</b>				
Compte de résultat en euros		Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises			11 940	0
Production vendue	15.1		16 339 913	13 745 284
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			<b>16 351 853</b>	<b>13 745 284</b>
Production immobilisée	15.2		0	76 430
Subventions d'exploitation	15.2		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		745 267	258 261
Autres produits	15.2 / 15.3		1 625 964	1 489 174
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>18 723 084</b>	<b>15 569 149</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Autres achats et charges externes	15.4		9 269 836	7 194 225
Impôts, taxes et versements assimilés			581 689	528 141
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		6 032 990	5 260 563
Charges sociales	15.4		2 643 044	2 314 698
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		425 170	245 619
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		114 686	42 979
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 998	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		0	21 645
Autres charges			57 137	26 071
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>19 133 550</b>	<b>15 633 940</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(410 466)</b>	<b>(64 791)</b>
Produits financiers	16		7 606 346	4 501 031
Charges financières	16		11 175 760	4 838 723
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(3 569 414)</b>	<b>(337 692)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(3 979 881)</b>	<b>(402 483)</b>
Produits exceptionnels	17		599 569	514 082
Charges exceptionnelles	17		798 783	460 381
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(199 215)</b>	<b>53 701</b>
Impôts sur les bénéfices	22		(2 456 122)	(1 788 774)
<b>CHIFFRE D'EXPLOITATION NET D'IMPOTS</b>			<b>(6 235 213)</b>	<b>(6 133 556)</b>

# **ANNEXE**

# Annexe des comptes annuels

---

*(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)*

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs .....</b>	<b>7</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018 .....	8
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018 .....	9
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables .....</b>	<b>9</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes .....	9
2.2 Immobilisations incorporelles .....	10
2.3 Immobilisations corporelles.....	10
2.4 Immobilisations financières.....	10
2.5 Créances .....	11
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie .....	11
2.7 Opérations en devises étrangères.....	11
2.8 Provisions pour risques et charges .....	11
2.9 Indemnités de départs à la retraite.....	11
2.10 Contrat de liquidité.....	12
2.11 Subventions publiques à recevoir .....	12
2.12 Emprunts.....	12
2.13 Chiffres d'affaires .....	12
2.14 Frais de logiciels R&D.....	13
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	13

<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières .....</b>	<b>13</b>
<b>Note 4 : Créances .....</b>	<b>16</b>
4.1 Créances clients.....	16
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance.....	16
<b>Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....</b>	<b>18</b>
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond.....	19
<b>Note 6 : Charges constatées d'avance .....</b>	<b>19</b>
<b>Note 7 : Charges à étaler .....</b>	<b>19</b>
<b>Note 8 : Produits à recevoir .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 9 : Produits constatés d'avance .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 10 : Capitaux propres .....</b>	<b>20</b>
Note 10.1 Variations des capitaux propres.....	20
Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions .....	21
Note 10.3 Distribution de dividendes.....	21
Note 10.4 Augmentation de capital.....	21
<b>Note 11 : Provisions.....</b>	<b>22</b>
Note 11.1 Provisions pour risques et charges.....	22
Note 11.2 Provisions pour dépréciations .....	22
Note 11.3 Provisions réglementées .....	22
<b>Note 12 : Dettes financières.....</b>	<b>22</b>
Note 12.1 Restructuration de la dette financière .....	22
Note 12.2 Emprunt obligataire.....	24
Note 12.3 Dettes financières.....	25
Note 12.4 Dettes diverses .....	25
<b>Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture .....</b>	<b>26</b>
<b>Note 14 : Détail des charges à payer .....</b>	<b>26</b>
<b>Note 15 : Résultat d'exploitation.....</b>	<b>27</b>
Note 15.1 Chiffre d'affaires.....	27
Note 15.2 Autres produits d'exploitation.....	27
Note 15.3 Crédit d'impôt recherche.....	28
Note 15.4 Charges d'exploitation.....	28
Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi.....	29

<b>Note 16 : Produits et charges financiers .....</b>	<b>29</b>
<b>Note 17 : Produits et charges exceptionnels.....</b>	<b>30</b>
<b>Note 18 : Parties liées.....</b>	<b>30</b>
<b>Note 19 : Effectifs.....</b>	<b>31</b>
<b>Note 20 : Engagements donnés.....</b>	<b>31</b>
<i>Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite .....</i>	<i>31</i>
<i>Note 20.2 Avals et cautions .....</i>	<i>32</i>
<i>Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles .....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 20.6 Covenants bancaires.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.7 Baux commerciaux.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires.....</i>	<i>35</i>
<b>Note 21 : Engagements reçus .....</b>	<b>36</b>
<i>Note 21.1 Abandons de créances accordés.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires .....</i>	<i>40</i>
<b>Note 22 : Intégration fiscale .....</b>	<b>41</b>
<b>Note 23 : Tableau des filiales et participations.....</b>	<b>41</b>
<b>Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes.....</b>	<b>42</b>

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 31 mai 2018. Les comptes clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés le 15 mars 2019 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

#### **Adresse du siège social :**

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

**Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246**

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

#### **Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris**

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

## 1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018

### Evolution des participations sur l'exercice 2018

- Prise de contrôle à hauteur de 70,57 % dans le capital social de la société TIMELAB en février 2018.
- Prise d'intérêt directe à hauteur de 15,78 % dans le capital social de la société ABGI GROUP en mars 2018.
- Augmentation en mars 2018 du pourcentage de détention dans le capital de AIMCP, passant de 19.96 % à 100 %.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société RETAIL VR à hauteur de 5 % en mars 2018.
- Prise de contrôle dans le capital de la société VISIATIV CONSEILS à hauteur de 60.05 % en mars 2018.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société TALENT 4 à hauteur de 42,31 % en avril 2018.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13 % en mai 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 100 % dans le capital social de la société INNOVA SYSTEMS en juillet 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 80 % dans le capital social de la société AUDROS en juillet 2018.
- Augmentation en juillet 2018 du montant de la participation dans le capital de VISIATIV AFRICA par souscription d'actions nouvelles, maintenant le pourcentage de détention à 100 %.
- Prise d'intérêt dans le capital de la société QOLID à hauteur de 30 % en novembre 2018.
- Prise de contrôle à hauteur de 82.50 % dans le capital social de la société DIMENSIONS GROUP BV en Décembre 2018.
- Liquidation de la société LYNKOA en décembre 2018. L'opération s'est traduite par une charge exceptionnelle nette de 102 K€.

### Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit

préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €. Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

### **Fusions**

En date du 15 octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit financier pour un montant de 65 307 euros.

### **Autres évènements marquants de l'exercice 2018**

Emission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 20 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,5 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

## **1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018**

Aucun évènement significatif n'est à signaler depuis la clôture des comptes 2018.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 et modifié par le règlement ANC2017-01 du 04/11/2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 4 ans – Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

## 2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

## **2.5 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie**

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

## **2.7 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.8 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## **2.9 Indemnités de départs à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

## 2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 374 actions pour une valeur de 62 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à - 171 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 86 K€.

## 2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## 2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

## **2.14 Frais de logiciels R&D**

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

## **2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## **Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	591 925	87 182		679 107
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>591 925</b>	<b>87 182</b>	<b>0</b>	<b>679 107</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 300 189	408 073		1 708 261
Matériel de transport	21 218			21 218
Matériel de bureau, informatique, mobilier	441 003	219 415		660 417
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 762 410</b>	<b>627 488</b>	<b>0</b>	<b>2 389 896</b>
Autres participations	48 744 758	25 707 936	765 775	73 686 919
Autres titres immobilisés	460 000	262 420		722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	924 499	332 892	302 188	955 203
Autres immobilisations financières	1 668 754	1 569 759	266 429	2 972 083
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>51 798 011</b>	<b>27 873 007</b>	<b>1 334 392</b>	<b>78 336 624</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 152 346</b>	<b>28 587 677</b>	<b>1 334 392</b>	<b>81 405 628</b>

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée principalement aux acquisitions des titres de sociétés DIMENSIONS GROUP BV, ABGI GROUPE, VISIATIV CONSEILS, AUDROS, INNOVA SYSTEMS, qui représentent à elles-seule 93 % du coût total des acquisitions réalisées au cours du présent exercice.

La diminution du poste « Autres participations » est liée aux événements suivants, constatés au cours de l'exercice :

Transferts des titres de l'autre poste "Immobilisations"	31/12/2018
Titres GLOBWL	250 K€
Titres SYMEO	6 K€
Titres STATSH	2 K€
<b>TOTAL</b>	<b>257 K€</b>

Annulation des titres de sociétés consolidées ou titrisées	31/12/2018
Titres LYNKOA	416 K€
Titres SYMLINX	93 K€
<b>TOTAL</b>	<b>508 K€</b>

<b>TOTAL des diminutions du poste "Autres participations"</b>	<b>765 K€</b>
---	---------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (71 697 K€), d'autres titres immobilisés (263 K€), d'emprunts obligataires (460 K€), des dépôts et cautionnements (770 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (100 K€) et d'actions propres (2 972 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 86 K€ au 31 décembre 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	219 523	123 967		343 491	335 617
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>219 523</b>	<b>123 967</b>	<b>0</b>	<b>343 491</b>	<b>335 617</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	283 546	193 531		477 077	1 231 184
Matériel de transport	13 613	4 158		17 771	3 447
Matériel de bureau, informatique, mobilier	208 125	104 458		312 583	347 834
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>341 814</b>	<b>302 147</b>	<b>0</b>	<b>807 431</b>	<b>1 582 465</b>
Autres participations	8 929 560	7 403 592		16 333 152	57 353 767
Autres titres immobilisés	0			0	722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	955 203
Autres immobilisations financières	0	986 698		986 698	1 985 385
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>8 929 560</b>	<b>8 390 290</b>	<b>0</b>	<b>17 319 850</b>	<b>61 016 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 490 897</b>	<b>8 816 404</b>	<b>0</b>	<b>18 470 772</b>	<b>62 934 856</b>

#### Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (Financières, etc. autres)	31/12/2018			
	Montants en euros	Dotations	Reprises	Montants en euros
Titres VISIATIV SOFTWARE	7 206 441	3 377 614		10 584 055
Titres VISIATIV SOLUTIONS	1 432 443	717 557		2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	46 839	1 037 033		1 083 872
Titres KALISTA	243 837	14 306		258 143
Titres AIMCP		434 145		434 145
Titres SPREADING APPS		969 701		969 701
Titres NUMVISION		453 237		453 237
Titres STRATEGEEEX		400 000		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 929 560</b>	<b>7 403 593</b>	<b>0</b>	<b>16 333 153</b>

#### Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

## **Note 4 : Créances**

### **4.1 Créances clients**

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Clients et comptes rattachés	2 687 324	3 956 415
Dépréciation des clients et comptes rattachés	165 403	156 405
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>2 521 921</b>	<b>3 800 010</b>

### **4.2 Détails des créances et ventilation par échéance**

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Prêts	99 698		99 698
Autres immobilisations financières	3 827 587		3 827 587
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>3 927 285</b>	<b>0</b>	<b>3 927 285</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients	2 687 324	2 487 909	199 415
Personnel et comptes rattachés	69	69	
Etat - Crédit Impôt	5 182 634	757 242	4 425 392
Taxe sur la valeur ajoutée	276 847	276 847	
Divers	0	0	
Groupe et associés	23 101 083	22 909 624	191 459
Débiteurs divers	7 613	7 613	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>31 255 570</b>	<b>26 439 304</b>	<b>4 816 266</b>
Charges constatées d'avance	738 488	738 488	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	800 549	145 011	655 538
<b>Total général</b>	<b>36 721 892</b>	<b>27 322 803</b>	<b>9 399 089</b>

### Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 5 182 634 € qui se décompose comme suit :

Années de la créance	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Crédit d'impôt Compensative Impôt (CICI)	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Total des crédits d'impôts
2015	481 243	275 999		757 242
2016	1 017 292	400 345		1 417 637
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	502 836	8 730	1 352 623
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 308</b>	<b>1 743 596</b>	<b>8 730</b>	<b>5 182 634</b>

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

### Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2018	Provision pour dépréciation au 31/12/2017	Création	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2018	Créance nette
LINKSOFT	720 000					720 000
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
TIMELAB	284 235					284 235
SOLO SOLUTION AUTONOME	539 107					539 107
SOLO SERVICES	1 774					1 774
VISIATIV HOSTING	287 530					287 530
VISIATIV SOLUTIONS	1 764 331	2 444 825		680 494	1 764 331	0
AIM CP	1 198 000		1 198 000		1 198 000	0
VISIATIV CONSEIL	5 037 520					5 037 520
VISIATIV SOFTWARE	9 206 912					9 206 912
VALLA	989 708					989 708
VISIATIV 3D PRINTING	400 000					400 000
ABGI GROUP	720 000					720 000
SPREADING APPS	137 657					137 657
NUMVISION	454 500		453 692		453 692	808
TALENT 4	300 000					300 000
VISIATIV AFRICA	191 459	898 492	191 459	898 492	191 459	0
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV MAROC	253 433					253 433
INTERETS COURUS	267 688					267 688
<b>TOTAL</b>	<b>23 101 088</b>	<b>3 343 317</b>	<b>1 843 151</b>	<b>1 578 986</b>	<b>3 607 482</b>	<b>19 493 602</b>

## Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### 5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur d'usage	Valeur réelle	Valeur comptable	Valeur réelle
SICAV Monétaire				
Actions propres	21 645	20 592	21 645	59 232
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	2 105 518		11 086 875	
Instruments financiers de couverture	101 725		126 617	
Concours bancaires courants	(11 807)		(6 770)	
<b>TOTAL</b>	<b>2 217 081</b>		<b>11 228 367</b>	

## 5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Type d'opération	Montant nominal (M€)	Taux de couverture	Prêteur	Date de début	Date de fin	Montant nominal (M€)	Taux de couverture	Encours de couverture (M€)			
								31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Prêt de Refinancement	4 428 571	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>4 428 571</b>					<b>6 200 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 200 000</b>
Capex Linéaire	7 170 084	0,50%	Groupe VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	45%		3 200 000		
Capex Infinie	8 200 000	1,00%	Groupe VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	39%	3 200 000			
<b>Total des tirages Capex</b>	<b>15 370 084</b>					<b>6 400 000</b>	<b>42%</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 738 488 euros.

## Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 un montant de 659 154 euros a été inscrit en charges à étaler. Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2018, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 114 686 euros.

Au 31/12/2018, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	145 011	145 011	145 011	145 011	143 030	61 979	15 495	800 549

## Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur des comptes rattachés	31/12/2018
Factures à établir axemble	787 361
Factures à établir axemble suisse	58 207
Factures à établir clients hors groupe	149 322
<b>TOTAL</b>	<b>994 890</b>

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2018
Intérêts des comptes courants à recevoir	267 688
Avoirs non parvenus hors groupe	7 200
<b>TOTAL</b>	<b>274 888</b>

## Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 838 847 euros.

## Note 10 : Capitaux propres

### Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital						
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Montant en euros							
Au 31 décembre 2017	4 018 077	2 410 245	355 182 03	7 028 610	1 439 992	57 573	46 550 529
Affectation du résultat 2017				1 439 992	(1 439 992)		0
Résultat net 2018					(1 722 973)		(1 722 973)
Emission d'actions	9 476	5 686	346 079				351 765
Amortissement dérogatoire						82 677	82 677
Au 31 décembre 2018	4 027 553	2 416 532	355 438 03	8 633 602	(1 722 973)	140 255	45 261 099

## Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 416 532 €. Il est divisé en 4 027 553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en euros)	2 416 532	2 410 846
Nombre d'actions	4 027 553	4 018 077
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

### Actions de préférences ADP2012-1

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 étaient :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

## Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

## Note 10.4 Augmentation de capital

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 13 535,20 euros.

## **Note 11 : Provisions**

### **Note 11.1 Provisions pour risques et charges**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provision pour attribution d'actions gratuites	21 645			21 645
<b>TOTAL</b>	<b>21 645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 645</b>

Une provision pour attribution d'actions gratuites est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2018 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

### **Note 11.2 Provisions pour dépréciations**

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	156 405	8 998	0	165 403
Provisions sur comptes financiers	3 343 317	1 843 151	1 578 986	3 607 482
<b>TOTAL</b>	<b>3 499 722</b>	<b>1 852 149</b>	<b>1 578 986</b>	<b>3 772 885</b>

### **Note 11.3 Provisions réglementées**

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	57 578	82 677	0	140 255
<b>TOTAL</b>	<b>57 578</b>	<b>82 677</b>	<b>0</b>	<b>140 255</b>

## **Note 12 : Dettes financières**

### **Note 12.1 Restructuration de la dette financière**

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV :	3 350 000 euros
- VSSB :	1 200 000 euros
- VISIATIV HOSTING :	1 650 000 euros

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 392 857 euros
- VSSB :	857 143 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 178 571 euros</u>
Total de la dette :	4 428 571 euros

A la date du 31 décembre 2018, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 14 970 083 euros au 31/12/2018. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500	595 833	4 799 667
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500		434 083	2 170 417
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>1 029 916</b>	<b>6 970 084</b>

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500		5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500			2 604 500
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>

CAPEX 1 - Total	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	7 150 000	3 641 000	595 833	10 195 167
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	5 209 000	0	434 083	4 774 917
<b>TOTAL</b>	<b>12 359 000</b>	<b>3 641 000</b>	<b>1 029 916</b>	<b>14 970 084</b>

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 400.000 euros. Le capital restant dû s'élève à 400 000 euros au 31 décembre 2018. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

CAPEX 2 - Total	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV		400 000		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>

## Note 12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

## Note 12.3 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Financement	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>15 729 017</b>	<b>5 626 539</b>	<b>0</b>	<b>21 355 556</b>
(+) Encaissement	27 895 636	90 381		27 986 017
(-) Remboursement	-2 366 494	-4 036 601		-6 403 095
(+/-) Autres mouvements				0
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>41 258 160</b>	<b>1 680 319</b>	<b>0</b>	<b>42 938 479</b>
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>3 098 642</i>	<i>1 680 319</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>16 959 518</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>21 200 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libelle	Montant en euros	Type de taux	Taux	Date de début	Date de fin	Payable en	Recevable en	Montant
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025	0	0	20 000 000
EMPRUNT BPI SG 2 500 K€	2 500 000	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/12/2018	0	1 500 000	1 000 000
EMPRUNT VIS BPI SG 1500€ INNO	1 500 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	225 000	1 200 000	75 000
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	1 050 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	750 000	0
EMPRUNT VISIATIV SG	2 392 857	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 914 285	0
EMPRUNT VISIATIV OSEOCIC 850K€	170 000	Fixe	4,31%	28/12/2012	31/12/2019	170 000	0	0
EMPRUNT VISIATIV SG 6400K€	4 999 667	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	999 934	3 999 733	0
EMPRUNT VISIATIV BPI 2500K€	2 500 000	Fixe	1,83%	28/02/2017	28/02/2024	375 000	2 000 000	125 000
EMPRUNT VISIATIV SG 750K€	5 595 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	5 595 500	0
INT COURUS SUR EMPRUNTS	538 329					538 329	0	0
INTERETS COURUS A PAYER ET VIRT INTERN	11 807					11 807	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>41 258 160</b>					<b>3 098 642</b>	<b>16 959 518</b>	<b>21 200 000</b>

## Note 12.4 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courants intragroupe pour un montant de 1 680 K€, dont :

- 1 573 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 24 K€ pour la société NC2
- 14 K€ pour la société KALISTA
- 52 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe

- 17 K€ de dettes diverses

### **Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture**

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2013			
	Montant Brut	A déduire	De 1 à 3 ans	A plus de 3 ans
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 191 865	1 191 865		
Personnel et comptes rattachés	928 688	928 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	817 614	817 614		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	537 814	537 814		
Fournisseurs d'immobilisations	1 027 982	597 752	430 230	
Produits constatés d'avances	838 847	838 847		
Autres dettes	309 542	309 542		
<b>TOTAL</b>	<b>5 652 352</b>	<b>5 222 122</b>	<b>430 230</b>	<b>0</b>

### **Note 14 : Détail des charges à payer**

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2013
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs - Factures non parvenues	626 962
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>626 962</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Personnel - Frais de déplacements à payer	5 011
Personnel - Provision congés payés	368 367
Personnel - Commissions à payer	334 198
Personnel - Primes à payer	221 112
Charges sociales - Congés payés	162 384
Charges sociales à payer	283 191
Etat - Charges à payer	264 039
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 638 302</b>
Intérêts courus sur emprunts	538 329
Intérêts courus à payer	11 438
Intérêts courus sur dettes diverses	52 326
Autres dettes	24 000
<b>Total autres dettes</b>	<b>626 093</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 891 357</b>

## Note 15 : Résultat d'exploitation

### Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	11 940	
Produits des activités annexes	16 339 913	13 745 284
<b>TOTAL</b>	<b>16 351 853</b>	<b>13 745 284</b>

### Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Production immobilisée	0	76 430
Suvention d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	745 267	258 261
Autres produits divers	1 625 964	1 489 174
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 231</b>	<b>1 823 865</b>

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Redevances de marques	1 594 552	1 443 126
Autres produits divers gestion	6 527	2 373
Crédit d'impôt recherche	24 885	43 675
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 964</b>	<b>1 489 174</b>

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Reprise provision clients		
Avantages en nature alloués aux salariés	76 437	78 291
Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunts à étaler		
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	668 830	179 970
<b>TOTAL</b>	<b>745 267</b>	<b>258 261</b>

(a) dont 657 K€ de charges à répartir sur plusieurs exercices

### Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 24 885 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

### Note 15.4 Charges d'exploitation

#### Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

<b>CHARGES EXTERNES (Montants en euros)</b>	<b>30/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Sous-traitance, études et recherches	574 845	487 059
Rémunérations Interm. Honoraires	1 114 530	558 009
Honoraires propriété intellectuelle	0	0
Déplacements, Missions et Réceptions	527 446	523 179
Primes d'assurances	196 225	164 389
Locations immobilières	2 967 581	2 495 835
Frais postaux et télécommunications	144 211	138 051
Publicité, Relations extérieures	2 225 292	1 951 384
Entretien et réparation	530 387	333 195
Services bancaires	621 052	140 992
Prestations groupe		0
Autres charges	368 267	402 133
<b>TOTAL</b>	<b>9 269 836</b>	<b>7 194 225</b>

#### Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

<b>FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)</b>	<b>30/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Salaires	6 032 990	5 260 563
Charges sociales	2 643 044	2 314 698
<b>TOTAL</b>	<b>8 676 034</b>	<b>7 575 261</b>

## Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 80 730 € pour la société VISIATIV (hors régularisation du montant du CICE de l'exercice 2017 qui avait fait l'objet d'un excédent de provision pour un montant de 2 864 €, et qui vient donc s'imputer sur le produit de CICE du présent exercice).

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

## Note 16 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Gains de change	477	7 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	26 500	136 754
Produits financiers de participations	5 987 780	4 197 209
Autres intérêts et produits assimilés	12 603	0
Reprises sur provisions	1 578 986	159 435
<b>TOTAL</b>	<b>7 606 346</b>	<b>4 501 031</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	10 233 442	4 444 686
Charges d'intérêts	917 426	380 554
Autres charges financières	24 892	13 483
<b>TOTAL</b>	<b>11 175 760</b>	<b>4 838 723</b>

## Note 17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Produits de cession des éléments de l'actif	0	20 080
Autres produits exceptionnels (a)	599 569	494 002
<b>TOTAL</b>	<b>599 569</b>	<b>514 082</b>

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 211 K€
- Boni de fusion : 65 K€
- Boni de liquidation Lynkoa : 314 K€

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	415 571	29 287
Dotations exceptionnelles aux amortissements	82 677	45 532
Autres charges exceptionnelles (a)	300 536	385 562
<b>TOTAL</b>	<b>798 783</b>	<b>460 381</b>

(a) Dont :

- Mali sur rachats d'actions propres : 255 K€

## Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	<b>Intégration globale</b>	<b>autres parties liées</b>
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	16 851 098	63 262
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	434 886	49 920
Dividendes	5 714 815	
Créances rattachées à des participations	22 595 892	875 420
Dettes rattachées à des participations	1 832 801	

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

### Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants, en euros	30/09/2018	30/09/2017
Rémunération fixe annuelle	455 338	455 278
Rémunération variable	109 200	130 000
Jetons de présence	0	65 666
Avantages en nature Véhicule	14 971	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 758	11 609
<b>TOTAL</b>	<b>591 267</b>	<b>677 524</b>

## Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	60	55
Non Cadres	34	29
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>84</b>

## Note 20 : Engagements donnés

### Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cédex	Non cédex	Cédex	Non cédex
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	1,53%		1,41%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		2,00%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

### Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	336 447	326 791

### Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 56 250 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 857 143 euros.

3 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d’un montant initial de 1 650 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s’élève à 1 178 571 euros.

4 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d’un montant initial de 5 209 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s’élève à 4 774 917 euros.

### **Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles**

L’emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

### **Note 20.4 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de la variation de l’EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l’EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d’un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d’une dette de fournisseur d’immobilisation.

### **Note 20.5 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de l’EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données

prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

## Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ratio de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 2,00

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :  
**Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :  
**Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé**

## Note 20.7 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situe 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

### Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Banques commerciales	Engagements jusqu'à la prochaine période intermédiaire	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 156 106	802 126

## Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	69 885	31 579
Matériel informatique	228 875	563 944
<b>Total de l'engagement</b>	<b>298 760</b>	<b>595 523</b>

## Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps, Numvision et Audros bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	VSSB	Visiativ Hosting	Spreading Apps	Numvision	Audros
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2027	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions  - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise	Du 1er janvier 2028 au 30 juin 2028	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 31 mars 2022 au 31 Mars 2023	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022

Pour la société VSSB, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour Iporta,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société VISIATIV HOSTING, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1,1 M€ pour NC2,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société SPREADING APPS, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6 M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société NUMVISION, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3 M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société AUDROS, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

## **Note 21 : Engagements reçus**

### **Note 21.1 Abandons de créances accordés**

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2018
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	826 843
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
<b>Totaux</b>					<b>5 872 166</b>

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

**A - Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :**

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ont été satisfaites par la société FEALINX sur la base de ses comptes clos le 31/12/2017. Un produit exceptionnel de 8 750 € est constaté au 31/12/2018 afin de constater la reconstitution de la créance.

**B - La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.**

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

**C** - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

**D** - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

## **Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs**

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

5 - Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

6 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

7 - Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

### **Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires**

La société VISIATIV, ainsi que la société VISIATIV CONSEILS sont bénéficiaires d'une promesse de vente portant sur l'intégralité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société ABGI GROUP dans les conditions définies ci-dessous :

- A tout moment sur une période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021,
- A tout moment à compter de la survenance d'un des évènements suivants :
  - o Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés,
  - o En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire,
  - o En cas de violation du pacte d'associé.

## Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2018, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES,
- KALISTA.

## Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS	% de détention	Capital social au 31/12/2018 (K€)	Réserves et Report à nouveau au 31/12/2018 (K€)	Chiffre d'affaires au 31/12/2018 (K€)	Résultat au 31/12/2018 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 183	74 094	4 433	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-7 752	8 639	-1 859	14 691	2 079
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18 000	525 635	250 000	1 145 435	7 669	7 669
ABGI GROUP	15,78%	12 177	58	0	2 851	2 653	2 653
STRATEGEEEX (données 31/12/2017)	19,05%	148	-208	399	150	400	0
VSSB	50,98%	1 275	-33	0	-11	650	650
VISIATIV HOSTING	76,00%	1 500	180	0	231	1 141	1 141
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	358	4 272	849	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA	100,00%	9	7	1 504	-523	1 084	0
NUMVISION	60,03%	88	-130	435	-143	453	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-4 084	25 310	-827	2 150	0
SPREADING APPS	66,51%	23	-10	1 744	-276	1 615	645
AIMCP	100,00%	506	-313	0	-908	684	250
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	401	0	1 055	-483	201	201
FEALINX (données 31/12/2017)	14,37%	152	1 819	7 849	18	195	195
LINKSOFT (données 31/12/2017)	28,89%	270	-348	181	-266	312	312
VISIATIV CONSEILS	60,05%	5 805	454	0	-97	3 940	3 940
AUDROS	80,00%	175 000	1 282	3 296	401	2 039	2 039
QOLID (aucun exercice clos)	30,00%	150	-	-	-	45	45
VISIATIV SUISSE	100,00%	89	-18	1 564	-74	83	83
KALISTA	100,00%	305	-184	1 106	-135	828	570
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2017)	10,26%	780	-564	339	-131	80	80
TIMELAB	70,57%	14	120	179	-82	337	337
TALENT4 (aucun exercice clos)	42,31%	52	-	-	-	22	22
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	118	7 364	1 273	7 065	7 065
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	0	130	-38	1	1
VISIATIV MAROC	100,00%	27	119	1 295	-20	27	27

(1) clôture du premier exercice le 31/12/2018

**Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2018			
	Gabinet Deloitte		Gabinet Arvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	36 500	67%	36 500	82%
Services autres que la certification	18 000	33%	8 000	18%
<b>Total des honoraires</b>	<b>54 500</b>	<b>100%</b>	<b>44 500</b>	<b>100%</b>

**VISIATIV**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2 416 531,80 euros**  
**Siège social : 26, Rue Benoit Bennier**  
**69260 CHARBONNIERES LES BAINS**  
**395 008 246 RCS LYON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 MAI 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**TROISIEME RESOLUTION** – *(Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -1.722.972,64 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -1.722.972,64 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi ramené de 8.292.718,74 euros à 6.569.846,10 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

*Cette résolution obtient les votes suivants :*

POUR : 2577 239      CONTRE :  $\emptyset$       ABSTENTION :  $\emptyset$

La résolution est :

ADOPTÉE

~~REJETEE~~

Certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
M. Laurent FIARD

